



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MOTION

Luxembourg, le 19 décembre 2020

Dépôt : Martine Hansen

Groupe politique CSV

Interdiction de la consommation
de boissons alcoolisées
sur la voie publique

La Chambre des Député(e)s,

- Considérant que la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique favorise des activités sans respect des gestes barrières ;
- Considérant que les moyens des forces de l'ordre pour y remédier sont très limités ;
- Constatant que les appels politiques non contraignants ne conduisent pas au but visé ;
- Convaincue que des mesures nouvelles s'imposent face à la gravité actuelle de la crise sanitaire ;

Invite le Gouvernement

- À interdire la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique jusqu'au 15 janvier 2021 inclus (durée des mesures COVID-19 du Projet de loi N°7733).


Nicole Spica


A. Wilm


Hansen
Martine

L. MOSAR

WM


Jean-Jacques


S. Piller